



Fait à Strasbourg, le 29 août 2014

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace** 

## Avis n° 106

### Liste Rouge des apidés et des syrphes en Alsace

Réunion du 14 mars 2014, point 5

#### Le contexte

La Liste Rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet du risque d'extinction des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous espèces, sur la base des connaissances scientifiques disponibles. Son but essentiel est d'identifier les priorités de conservation, de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques, de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

Au niveau national, la Liste Rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en collaboration avec de nombreuses organisations. Cet inventaire de référence contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la conservation des espèces en France.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de Listes Rouges régionales voient le jour, destinées à fournir des inventaires des espèces menacées et à guider les politiques régionales de leur conservation.

En Alsace, un livre regroupant les Listes Rouges des 15 groupes taxonomiques suivants : mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux, poissons, crustacés décapodes et branchiopodes, rhopalocères, zygènes, orthoptères, libellules, mollusques, champignons, plantes à fleurs, fougères et habitats a été publié en 2003. L'élaboration de nouvelles Listes Rouges est engagée sur la base de la méthodologie UICN. Deux groupes supplémentaires sont étudiés, les apidés et les syrphes qui font l'objet de pré-Listes Rouges du fait de la carence en spécialistes.

Le CSRPN est invité à accompagner cette démarche. Son avis est sollicité sur la méthodologie générale. Il est ensuite consulté sur l'application de la méthodologie à chacun des groupes taxonomiques. À noter la particularité du travail mené sur les habitats qui fait l'objet d'un examen indépendant concernant la méthodologie.

Le présent avis concerne les pré-listes des apidés et des syrphes.



## Questions

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- **la méthodologie UICN est-elle correctement adaptée pour ce qui concerne les apidés et les syrphes ?**
- **la démarche d'élaboration et l'expertise mobilisée sont-elles de nature à aboutir à une liste pertinente ?**
- **la Liste Rouge proposée reflète-elle le degré de menace pesant réellement sur les espèces ?**

## Supports de réflexion

- la pré-Liste Rouge apidés et syrphes datée de février 2014 ;
- la présentation faite par Reinhold Treiber au CSRPN le 14 mars 2014

## Analyse

### Pour les apidés :

346 espèces ont été évaluées. 7 espèces figurent dans la catégorie RE, soit « Éteint au niveau régional », 18 dans la catégorie CR, soit, « en danger critique », 48 dans la catégorie EN soit, « en danger », 33 dans la catégorie VU, soit « vulnérable », 42 dans la catégorie NT, soit « quasi menacée », 182 dans la catégorie LC, soit « préoccupation mineure », 16 dans la catégorie DD, soit « données insuffisantes ».

### Pour les syrphes :

290 espèces ont été évaluées. 1 espèce figure dans la catégorie RE, soit « Éteint au niveau régional », 12 dans la catégorie CR, soit, « en danger critique », 27 dans la catégorie EN soit, « en danger », 32 dans la catégorie VU, soit « vulnérable », 28 dans la catégorie NT, soit « quasi menacée », 163 dans la catégorie LC, soit « préoccupation mineure », 27 dans la catégorie DD, soit « données insuffisantes ».

Les pré-listes rouges des apidés et des syrphes d'Alsace ont été réalisées par Reinhold Treiber, accompagné par ODONAT en tant qu'évaluateur neutre.

Les listes proposées ont été élaborées selon les lignes directrices fixées par l'UICN en 2003 pour l'application de la méthodologie au niveau régional. Cependant, certaines préconisations de la méthodologie mise au point par l'UICN (2001) n'ont pu être appliquées dans la mesure où le nombre de spécialistes de



ces espèces est très réduit en France, et que la connaissance de leur statut à l'échelle régionale repose sur un seul expert. En conséquence, il n'a pu être réuni de comité d'évaluation pour l'établissement de ces listes qui ne s'inscrivent pas en l'état dans le cadre d'une labellisation par l'UICN. De plus, pour une partie des espèces évaluées, très peu de spécimens ont été contactés (parfois un seul).

Compte tenu de ces limites, il apparaît que la liste des espèces présentes dans la région a été correctement établie et qu'elle est cohérente avec le référentiel taxonomique TaxRef 7.0.

L'évaluation des espèces a suivi globalement les critères et catégories de l'UICN.

Compte tenu des connaissances existantes, qui sont limitées, les résultats obtenus reflètent l'état de menace actuel pesant sur les espèces en Alsace.

## Avis

Le CSRPN observe :

- **l'absence de possibilité actuelle de satisfaire à la démarche collégiale requise et l'intérêt à disposer d'une première liste pour chacun de ces deux groupes ;**
- **que l'auteur de ces listes dispose des compétences et de l'expérience nécessaires à leur établissement ;**
- **une utilisation correcte des critères de l'UICN sous le contrôle d'une validation externe et une justification de leur utilisation ;**
- **que la démarche d'élaboration de la Liste Rouge est de nature à aboutir à un liste pertinente pour les apidés et syrphes en Alsace mais qu'elle devra être confirmée par la suite ;**
- **que, compte tenu des données limitées et connaissances mobilisables, les pré-Listes Rouges des apidés et syrphes proposées reflètent le degré de menace pesant sur les espèces.**

## Recommandations

Le CSRPN recommande :

- d'encourager l'expertise sur ces groupes taxonomiques du fait de leur intérêt comme indicateur de l'état de conservation des habitats, respectivement, forestiers pour les syrphes et milieux thermophiles et spécifiques à de petites niches écologiques pour les apidés.

